

EAU DU BASSIN CAENNAIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Prélèvement du : vendredi 10 avril 2026 à 13h25
Code Sise du prélèvement 00250261
Installation Unité de distribution FONTENAY
Nom du point de surveillance PC ST MARTIN SUD
Localisation exacte SALLE DE PAUSE PROF A L ÉCOLE DE ST MARTIN
Commune SAINT-MARTIN-DE-MAY

MONSIEUR LE PRESIDENT
 EAU DU BASSIN CAENNAIS
 16 rue Rosa Parks
 CS 15094
 14050 CAEN CEDEX 4

Prélevé par : MURIEL COLLIN (LABORATOIRE)
Type visite : ROUTINE EN DISTRIBUTION
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0 -				
Turbidité néphélobimétrique N	0,31 NFU				2,00
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
Conductivité à 25°C	547 µS/cm			200,00	1 100,00
Chlore libre	0,11 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,14 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2026.6657-2

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
FER ET MANGANESE					
Fer total	23,7 µg/L				200,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Thallium	0,17 µg/L				

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :

BOURGUEBUS
 CASTELET (LE)
 CASTINE-EN-PLAINE
 FONTENAY-LE-MARMION
 GARCELLES-SECQUEVILLE
 HUBERT-FOLIE
 SAINT-ANDRE-SUR-ORNE
 SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY
 SAINT-MARTIN-DE-MAY
 TILLY-LA-CAMPAGNE

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00250261)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

La technicienne sanitaire

Signé

Dominique CHEMIN